

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 574-2025

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 juillet 2026, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 574-1-2026 intitulé règlement modifiant le règlement de zonage numéro 574-2025.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 17 août 2026 à 19 h 30 à la Mairie, salle La Chapelle du Vieux-Couvent, située au 7, rue du Docteur-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

L'objet de cette assemblée est d'expliquer les modifications réglementaires qui permettront de modifier les grilles des usages et normes dans les zones H-1 et H-22 pour augmenter la densité de logements, de retirer les usages résidentiels dans les zones H-2 et H-3, d'interdire l'entreposage extérieur dans la cour avant de la zone I-3 ainsi que de clarifier et d'interdire l'entreposage extérieur dans l'ensemble des zones I-4 et CR-1.

Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté à la Mairie située au 7, rue du Docteur-Wilfrid-Locat durant les heures régulières de bureau.

Le projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 14^E JOUR DU MOIS DE JUILLET 2026.

(Original signé)

David Cousineau
Directeur général et greffier-trésorier adjoint